

BODYDYNAMIQUE

Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 7 500 euros
Siège social : La Petite Haye - 35500 VITRÉ
795 093 020 RCS RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 01 décembre 2025 | 12:25 CET

Le 01 décembre 2025 | 12:25 CET

La société ISENTEME Sport, société par actions simplifiée au capital de 120 000 euros, ayant son siège social La Petite Haye - 35500 VITRÉ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 810 696 542 RCS RENNES (ci-après l'« **Associée Unique** »), représentée par Monsieur Mehdi BOUKHCHIM en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 75 euros de valeur nominale chacune composant le capital social de la société **BODYDYNAMIQUE** (ci-après la « **Société** »),

Associée Unique de ladite Société,

Monsieur Mehdi BOUKHCHIM étant également présent en sa qualité de gérant non associé,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Constatation de la modification de l'adresse du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours

L'Associée Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre de chaque année. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de quatre mois et sera clos le 31 décembre 2025.

DEUXIÈME DÉCISION

Modification corrélative des statuts

L'Associée Unique décide, en conséquence de la décision qui précède, de modifier l'article 18 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 18 – Exercice social

« L'exercice social commence le 1^{er} janvier et termine le 31 décembre de chaque année, par exception le premier exercice comprendra la période courue entre le jour de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés et le 31.08.2014. »

TROISIÈME DÉCISION

Constatation de la modification de l'adresse du siège social

L'Associée Unique constate qu'à la suite d'une modification de la voirie par la Mairie de VITRÉ, l'adresse du siège social de la Société, précédemment La Petite Haye - 35500 VITRÉ, est devenue désormais **140B, Boulevard de Laval - 35500 VITRÉ**.

QUATRIÈME DÉCISION

Modification corrélative des statuts

En conséquence de la décision qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 3 bis des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 bis - Siège social

« Le siège social est fixé à :

140B, Boulevard de Laval - 35500 VITRÉ »

CINQUIÈME DÉCISION

Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par le gérant et l'Associée Unique et consigné sur le registre des décisions de l'Associée Unique.

Pour la société ISENTEME Sport ¹
Associée Unique
Monsieur Mehdi BOUKHCHIM

Monsieur Mehdi BOUKHCHIM ¹
Gérant

DocuSigned by:

55CBDEB07BDD46E...

DocuSigned by:

55CBDEB07BDD46E...

¹ Signature